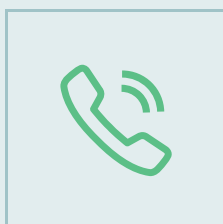


# Démarches liées à l'assainissement

Voici la liste des démarches proposées par la direction Cycle de l'Eau.

- Signaler une grille d'égout bouchée (débordement ou flaque d'eau)
- Signaler un égout bouché
- Signaler une odeur d'égout
- Signaler une inondation dans l'habitation après de fortes pluies
- Signaler une infiltration d'eau (dans un bâtiment ou une habitation)

Le délai de prise en compte de votre demande est de 2 jours ouvrés maximum.



En cas d'urgence, vous pouvez aussi nous contacter par téléphone au 02 35 22 25 25